

Conseil municipal du 29 mai 2020

L'an deux mil vingt le 29 mai à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire à l'ESPACE ANIMATION sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, maire.

Présents : DUGELET Isabelle, VAGINAY Laurent, VERMOREL Michaël, NOYEL Pierre, POINAS Clarisse, MONCORGÉ Philippe, COMTE Coralie, CHARLES Ghislain, MAGUET Natacha, POLLOCE Florent, DELETRE Joffrey, COHEN Sylvie, NARBOUX Stéphanie, DESPORTE Julien,

Absent excusé : FERAILLE Marcel,

1 pouvoir : FERAILLE Marcel à DESPORTE Julien,

Secrétaire de séance : VAGINAY Laurent

I. DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Madame le maire rappelle que le conseil municipal doit donner des délégations au maire durant son mandat afin de faciliter la prise de décision en dehors des conseils municipaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire une partie de l'article L2122-22 du code des collectivités territoriales comme suit :

- Procéder, dans la limite de 100 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3 000€
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des contrats d'assurance.

Isabelle DUGELET distribue ensuite la feuille de route 2020/2026 qui évoque les grandes orientations du mandat pour cette nouvelle équipe. Ce document a pour but de permettre un démarrage rapide des travaux de commissions et doit faciliter une action collective, y compris avec les habitants de La Gresle. Ceci a pour vocation de préparer l'avenir de la commune en assurant un cadre de vie agréable et en répondant aux besoins de la population.

II. DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATION

Isabelle Dugelet présente les futurs conseillers délégués et leur rôle :

- . NARBOUX Stéphanie, conseiller municipal déléguée à la vie scolaire et périscolaire, petite enfance,
- . MAGUET Natacha, conseiller municipal déléguée à la communication, patrimoine, et vie associative,
- . DELETRE Joffrey, conseiller municipal délégué à la gestion des salles municipales, vie associative et vie sociale,

Chaque conseiller fait part de ses souhaits pour intégrer les commissions.

➤ **Commissions communales**

LA GRESLE 2020 / 2026 COMMISSIONS	RESPONSABLE (S) OU PRESIDENT	MEMBRES	MEMBRES EXTERIEURS
PERSONNEL COMMUNAL	Isabelle Dugelet - Laurent Vaginay	XXXXXX	XXXXXX
FINANCES	Isabelle Dugelet - Laurent Vaginay	XXXXXX	XXXXXX
BATIMENTS, URBANISME, VIE ECONOMIQUE	Michael Vermorel	Marcel Feraille, Florent polloce, Philippe Moncorgé, Julien Desporte, Natacha Maguet	
VOIRIE, RESEAUX, ENVIRONNEMENT	Pierre Noyel	Ghislain Charles, Florent Polloce, Julien Desporte, Natacha Maguet	
ECOLE, PERISCOLAIRE	Stéphanie Narboux	Sylvie Cohen, Joffrey Deletre, Natacha Maguet, Julien Desporte	
COMMUNICATION,VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE	Natacha Maguet	Clarisse Poinas, Coralie Comte, Florent Polloce, Joffrey Deletre	
GESTION SALLES COMMUNALES,VIE SOCIALE	Joffrey Delêtre	Clarisse Poinas, Coralie Comte, Sylvie Cohen, Natacha Maguet	
Commission d'appel d'offres	Isabelle Dugelet, président	<u>Membres titulaires:</u> Laurent Vaginay, Pierre Noyel, Michaël Vermorel	<u>Membres suppléants:</u> philippe Moncorgé, Ghislain Charles, Coralie Comte
Commissions impôts directs locaux	En attente infos émanant des impôts sur les modalités de mise en place de la commission		

Des membres extérieurs seront intégrés aux groupes de travail en fonction des sujets et de leurs compétences.

➤ **Représentations**

Nom	Activité	Membres du Conseil Titulaires	Suppléants
Communauté de Commune	Représentant au Conseil communautaire	Isabelle DUGELET	Laurent Vaginay
S.I.E.L.	Syndicat électrification intercommunal de la Loire	Isabelle DUGELET	Michaël Vermorel
S.R.L.N	Syndicat Rhône Loire-Nord	Marcel Feraille	Florent Polloce
Maison de Retraite	Conseil d'administration	Laurent Vaginay Joffrey Deletre	
A.D.M.R.	Aide à domicile en milieu rural	Clarisse Poinas	Joffrey Deletre
C.N.A.S.	Comité nationale d'action sociale	Laurent Vaginay	
Vins d'honneur/ Cérémonies	Organisation de tous les vins d'honneur	Marcel Feraille Ghislain Charles Pierre Noyel	
Conseil d'école		Isabelle DUGELET Stéphanie Narboux	
Les Touchatous	Accueil Périscolaire	Joffrey Deletre	Sylvie Cohen
Réferent RGPD	Protection des données	Coralie Comte	

Les présidents de commission pourront organiser des réunions dans les semaines à venir, selon l'envie et la disponibilité de chacun. La salle de conseil est disponible. Chacun doit trouver son rythme, sa place dans la commission à laquelle il appartient.

Isabelle Dugelet évoque l'élection du bureau communautaire jeudi 04 Juin. Le conseil va donc pouvoir fonctionner rapidement et normalement.

III. INDEMNITÉ DES ELUS

Indemnités maire/adjoints

Le Conseil municipal issu des élections du 15 mars 2020 décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités des élus par rapport à l'indice 1027 et pour la durée du mandat :

Isabelle DUGELET,	maire :	37.3%
Laurent VAGINAY,	1 ^{er} adjoint :	8,70%
Michaël VERMOREL,	2 ^{ème} adjoint :	8,70%
Pierre NOYEL,	3 ^{ème} adjoint :	8,70%

Cette indemnité sera versée mensuellement.

Indemnités conseiller délégué

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune. 3 conseillers municipaux seront donc conseillers délégués et percevront une indemnité au taux de 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Laurent Vaginay pose la question de savoir si le DIF, droit individuel à la formation, est complémentaire au DIF salarié. La mairie va se renseigner.

Les formations des maires sont évoquées, en général sur le site de Savigneux.

Isabelle Dugelet évoque le guide de l' élu local, qui peut accompagner les élus, conseillers ou adjoints, et répondre à diverses interrogations.

IV. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le maire explique que les élus locaux peuvent bénéficier du remboursement des dépenses engagées pour participer aux travaux des commissions dans lesquelles ils siègent et des comités dans lesquels ils représentent leur collectivité, à l'extérieur de la commune.

Il est donc proposé que les frais de déplacement soient remboursés.

Les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel feront l'objet d'un remboursement forfaitaire sur justificatifs selon barème fiscal en vigueur, pour les kms et les frais éventuels d'autoroute (sur présentation du ticket). Les frais de repas seront pris en charge à hauteur de 15.25€.

De même, dans le cadre de formations, les frais de transport et de repas seront aussi pris en charge par l'organisme de formations DIF.

Ainsi, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représenté, après en avoir délibéré, décide de procéder au remboursement des frais de transport comme suit :

- Remboursement des frais de transport uniquement pour les réunions ayant lieu hors de la commune de la Gresle, et ce uniquement pour les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction.

V. DIVERS

Laurent Vaginay évoque les directives, un débat s'engage sur le bulletin municipal, sa périodicité, les moyens de communication.

La commission se mettra au travail sur le sujet.

Eclairage LED du Château. Le chantier d'installation de l'éclairage LED du terrain du Château a pris fin. Il est désormais disponible par tranche d'une heure après pression sur bouton poussoir pour la période 19 h / 24h.

Pour les prises, une clé sera disponible uniquement pour les associations, en contrepartie d'une caution.

La puissance du compteur est évoquée, elle sera étudiée en commission.

La question de l'ouverture des WC publics est évoquée.

Seul le WC du Château sera pour le moment ré-ouvert. Ce choix est justifié par le fait que le protocole sanitaire implique un nettoyage régulier des lieux et actuellement Les agents ne peuvent être disponibles partout.

Isabelle Dugelet indique que de nouvelles incivilités ont eu lieu à la Madone, une table de pique-nique ayant été renversée, et des traces importantes de véhicules 2 roues sur l'esplanade.

Ce site est régulièrement utilisé par des campings car. Il est indiqué sur une application téléphonique avec point d'eau, espace agréable et la tranquillité.

Ecole/ Sortie du confinement

Depuis le mardi 12 mai, 12 élèves sont accueillis à l'école, en respectant le protocole sanitaire, très strict. Une charte de réouverture a d'ailleurs été signée par les parents s'engageant à remettre leurs enfants, afin de respecter l'organisation mise en place. De nombreux échanges ont d'ailleurs eu lieu pour définir les priorités.

Depuis l'allocation de jeudi 28 mai, tous les enfants doivent désormais être accueillis pour permettre aux parents de retourner au travail sereinement.

Ceci doit s'effectuer dans le respect du protocole avec un nombre restreint d'élèves par classes :

- 15 élèves maximum pour les classes élémentaires
- 10 élèves maximum pour la classe de maternelle.

Dans le cas vraisemblable d'un dépassement de ces seuils, un plan 2S2C (Sport Santé Culture Civisme) est parallèlement déployé afin de garantir l'accueil de l'ensemble des effectifs.

Ce plan fait partie intégrante du dispositif de réouverture des écoles et est présenté comme l'une des conditions de la poursuite des apprentissages au sortir de confinement scolaire. Cependant, sa mise en place n'est pas aisée car nécessite personnels qualifiés et bâtiments adéquats.

Après un sondage auprès des familles, 51 enfants seront accueillis à l'école à partir de mardi 02 Juin. Deux groupes 2S2C seront donc organisés et encadrés par Yvette Guénat (remplaçante de Pauline Try durant son congé maternité) ainsi que par un animateur à définir.

Les communes engageant ce dispositif 2S2C signe une convention entre la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et la commune : une indemnisation sera proposée aux mairies. Les intervenants peuvent accueillir des élèves dans des salles de classes pour organiser des temps d'étude, de musique, d'arts plastiques... ou dans les espaces sportifs ou culturels municipaux dans le respect du protocole sanitaire.

Nous avons la chance d'avoir sur la commune un personnel très impliqué au niveau du périscolaire

Désormais la plage horaire de l'accueil périscolaire sera de 7h30 à 17h30.

La gestion du temps de midi est plus compliquée. La capacité d'accueil de la cantine est désormais limitée à 30 enfants qui sont répartis en deux groupes de 15.

Par beau temps, les enfants prennent leur repas à l'extérieur, un groupe dans chaque cour.

En cas d'intempéries ou temps froid, les enfants sont dirigés vers la salle « d'évolution »

Il faut cependant que les enfants soient autonomes.

Le repas est froid et « tiré du sac » car la nourriture ne peut être ni réfrigérée, ni réchauffée.

Malgré les contraintes sanitaires et règles de distanciation, il est important d'accueillir le plus d'enfants possible afin de permettre aux parents de reprendre leurs activités professionnelles et ainsi contribuer au redémarrage de l'économie. En outre, les enfants ayant « décrochés » doivent pouvoir retourner à l'école.

Tous les locaux, particulièrement les sanitaires, sont plusieurs fois nettoyés et désinfectés au cours et en fin de journée.

Tous les agents sont présents, polyvalents, à l'écoute les uns des autres. C'est une équipe soudée, en lien permanent avec le corps enseignant en place.

Tour de table

Mr Pierre Noyel évoque la coupe des milieux de chemins par mr Quentin Dumont. C'est un auto-entrepreneur de la région, il a utilisé le tracteur et le gyrobroyeur de la mairie.

L'entreprise Narboux va prochainement procéder au fauchage des talus.

Frédéric Dejob et Elodie Willems travaillent en binôme le mardi.

Du fait de la diminution du nombre d'heures de ménage des salles communales, Elodie consacre du temps aux espaces verts chaque matin. Elle est parfois secondée par Yvette, selon ses activités.

Ces deux agents pallient ainsi à l'absence de l'employé communal démissionnaire en charge de cette tâche.

La fiche de ce poste vacant sera réexaminée en vue d'une possible redéfinition.

Ces conclusions orienteront plus précisément le profil du futur candidat lors du lancement d'un nouveau recrutement.

Pierre Noyel précise que l'équipe est très attentive les uns avec les autres.

Fibre

Michael Vermorel évoque la mise en place de la fibre sur la commune qui est désormais « éligible ».

Nous sommes actuellement en phase de pré raccordement.

Trois équipes de 2 techniciens travaillent quotidiennement sur La Gresle, une 4^{ème} devrait les compléter prochainement.

Sur le site THD la commune est « pastille verte ».

Ceci permet de demander la mise en place de la prise dans les domiciles.

Ce logo deviendra ensuite bleu. Il sera alors possible de contacter un opérateur de son choix pour le raccordement final.

Michael Vermorel rappelle également que THD42 n'intervient pas sur le domaine privé, chacun doit réaliser les travaux ou faire appel à un électricien ou antenniste. Il est donc nécessaire d'anticiper cette visite.

De plus, il est désormais demandé un respect des recommandations sanitaires afin que les techniciens travaillent en toute sécurité.

Rappel de points importants

- ▶ Demande de raccordement en ligne
- ▶ Raccordements gratuits jusqu'en 2025 et pour les logements construits avant le 01/01/2019
- ▶ Passage de la fibre dans le logement à préparer
- ▶ Choix libre du fournisseur d'accès
- ▶ La pose de la prise n'oblige pas à souscrire un abonnement à la fibre, mais donne de la valeur au logement. Il ne faut donc pas hésiter à réaliser cette opération.

Il précise enfin que ce raccordement est gratuit et qu'il est préférable de demander l'intervention des équipes THD.

En complément, Isabelle Dugelet évoque l'installation prochaine de l'antenne Bouygues Telecom dans le cadre du plan national « new deal » afin de couvrir les zones blanches.

L'antenne doit être construite dans un délai maximum de 24 mois après la parution de l'arrêté ministériel (obligation réglementaire) paru le 29 décembre 2019, confiant la construction à Bouygues Télécom.

Au Bas

Julien Desporte signale qu'un chemin est en cours de de création au lieu dit « Le Bas ».

Isabelle Dugelet explique qu'il existe un litige depuis début 2018 et que des procédures judiciaires sont en cours entre riverains. La commune suit attentivement ce dossier et il n'est pas exclu de devoir intenter une action au Tribunal Administratif.

Soutien à l'économie

Isabelle Dugelet, évoque la mesure de soutien mise en place par la communauté de communes. Une enveloppe budgétaire de 500 000.00€ est avancée pour les entreprises de moins de 10 salariés qui ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaire. Cette aide est possible pour les mois d'avril et de mai et ce pour un montant de 500.00€/par mois par entreprise. Les entreprises de notre territoire les plus en difficulté seront donc accompagnées. Ce dispositif vient en complément du Fonds National de Solidarité mis en place par l'Etat et les Régions.

Fin du conseil municipal à 22h45

Prochain conseil vendredi 17 juillet, 20h30.